

**AVIS**  
Enquêtes publiques

**SAINT-ETIENNE**  
la métropole  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUES CONJOINTES**

1 - Enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Galmier  
2 - Enquête publique relative au zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint-Galmier

Le public est informé que deux enquêtes publiques conjointes sont organisées du lundi 08 octobre 2018 à partir de 9 h 00 au jeudi 08 novembre 2018 jusqu'à 17 h 00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

- sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé de la commune de Saint-Galmier, dont l'objet est notamment de fixer les règles générales relatives à l'utilisation des sols qui seront opposables sur le territoire communal,  
- sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint-Galmier, dont l'objet est notamment de définir les prescriptions en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales en situations actuelles et futures.  
La personne responsable des projets est Monsieur le Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE (PLU : Direction Aménagement du Territoire, service prospective étude et planification - Zonage eaux usées et pluviales ; Direction Assainissement et Rivières, service assainissement).

A l'issue des enquêtes, le projet de Plan Local d'Urbanisme et le dossier d'élaboration du zonage d'assainissement et des eaux pluviales, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, seront soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de SAINT-ETIENNE METROPOLE.  
M. Gérard FONTBONNE a été désigné Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.  
La Mairie de Saint-Galmier est désignée siège des enquêtes.  
Les pièces des deux dossiers et deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 08 octobre 2017 à partir de 9 h 00 au jeudi 08 novembre 2018 jusqu'à 17 h 00 inclus :  
• à la Mairie de Saint-Galmier, place de la Devise, 42330 Saint-Galmier  
- les lundis de 8 h 30 à 12 h 00  
- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00  
- à l'exception du lundi 08 octobre 2018 où l'enquête débutera à 9 h 00  
• au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 avenue Gruner, 42000 Saint-Etienne  
- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00  
- les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30  
- à l'exception du lundi 08 octobre 2018 où l'enquête débutera à 9 h 00

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :  
- sur les registres ouverts à cet effet par le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Galmier et au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE  
- lors des permanences du Commissaire-Enquêteur en Mairie de Saint-Galmier  
- sur le site internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>  
Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de : Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Mairie de Saint-Galmier, place de la Devise, 42330 Saint-Galmier  
Il est demandé au public de préciser dans ses courriers postaux ou électroniques adressés au Commissaire-Enquêteur :  
" Enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme " ou " Enquête publique relative au zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales "

Les dossiers d'enquête publique seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>, et accessibles depuis un poste informatique dédié, installé à l'accueil du siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE (2 avenue Gruner, 42000 Saint-Etienne).  
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.  
Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la Mairie de Saint-Galmier pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :  
- le lundi 08 octobre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00  
- le vendredi 12 octobre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00  
- le mercredi 17 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00  
- le vendredi 26 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00  
- le mardi 06 novembre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00  
- le jeudi 08 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00  
Pour chacune des enquêtes, à leur issue et dans un délai d'un mois, le Commissaire-Enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur au Préfet et au Maire de Saint-Galmier pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>.  
Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la Mairie de Saint-Galmier ainsi qu'au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, en un lieu accessible au public en tout temps, ainsi qu'en différents lieux de la commune.  
104406100

**SAINT-ETIENNE**  
la métropole  
**AVIS**  
D'ENQUETE PUBLIQUE  
Enquête Publique relative à l'élaboration Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pavézin

Le public est informé qu'une Enquête Publique est organisée sur le projet d'élaboration du PLU de la Commune de Pavézin du mardi 30 octobre 2018 à partir de 14 h 00 au vendredi 30 novembre 2018 jusqu'à 16 h 00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole, Direction Aménagement du Territoire Service Identification.

A l'issue de l'enquête, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole Madame Thérèse JOURNIAUX a été désigné Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public du mardi 30 octobre 2018 14 h 00 au vendredi 30 novembre 2018 jusqu'à 16 h 00 inclus :  
A la mairie de Pavézin - le Bourg - 2, route du Col, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :  
- les mardis et vendredis après-midi de 14 h 00 à 18 h 00.  
- à l'exception du vendredi 30 novembre où l'Enquête Publique se terminera à 16 h 00.

A l'accueil de l'Agence Métropole - Direction Aménagement du Territoire (2, avenue Gruner) :  
- du lundi au jeudi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures.  
- les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30.  
- à l'exception du mardi 30 octobre 2018 où l'Enquête Publique débutera à 14 heures.  
- à l'exception du vendredi 30 novembre 2018 où l'Enquête Publique se terminera à 16 heures.  
Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :  
- sur le registre ouvert à cet effet par Madame le Commissaire-Enquêteur à la mairie de Pavézin et au siège de Saint-Etienne Métropole  
- lors des permanences de Madame la Commissaire-Enquêteur en mairie de Pavézin  
- sur le registre ouvert à cet effet par la Commissaire-Enquêteur sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>  
Le public pourra aussi adresser au Commissaire-Enquêteur toute correspondance postale relative à l'enquête, Les plis devront être envoyés à l'attention de Madame la Commissaire-Enquêteur, Mairie de Pavézin - Le Bourg - 2, route du Col - 42410 Pavézin. Les courriers devront lui parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête

Le dossier d'Enquête Publique sera également disponible durant l'Enquête Publique sur le site internet de la Métropole de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>  
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'Enquête Publique auprès de la Métropole de Saint-Etienne Métropole dès la publication du présent avis.  
Le Commissaire-Enquêteur sera présent à la mairie de Pavézin pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :  
- le mardi 30 octobre 2018 de 14 heures à 17 heures,  
- le vendredi 09 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures,  
- le vendredi 23 novembre 2018 de 14 heures à 17 heures,  
- le vendredi 30 novembre de 14 heures à 16 heures  
A l'issue de l'enquête, Madame la Commissaire-Enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de Saint-Etienne Métropole. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur au Préfet et à la mairie de Pavézin pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.  
Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de Saint-Etienne Métropole et sur son site internet à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/concertation-et-enquetes-publiques>  
Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la mairie de Pavézin ainsi qu'au siège de Saint-Etienne Métropole, en un lieu accessible au public en tout temps  
11252700

Plan local d'urbanisme

**SAINT-ETIENNE**  
la métropole  
**AVIS**  
MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GENILAC

**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Le Président de Saint-Etienne Métropole a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Genilac pour :

- Corriger des erreurs matérielles entachant le règlement, le règlement graphique et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP),  
- Adapter et rectifier certains articles du règlement et principes des OAP pour en améliorer la compréhension et faciliter l'instruction des demandes d'autorisation.

Par délibération en date du 04 octobre 2018, le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Genilac.

Il est donc procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Genilac pendant une durée de 33 jours, du lundi 22 octobre 2018 (10h00) au vendredi 23 novembre 2018 (16h00) inclus.

Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :  
- à la commune de Genilac, en mairie, 45-85 rue René Mahin, 42800 Genilac, aux jours et heures habituels d'ouverture, ou un registre permettra le recueil des observations du public,  
- au siège de Saint-Etienne Métropole, Direction de l'Aménagement du Territoire, 2 avenue Gruner, 42000 Saint-Etienne, aux jours et heures habituels d'ouverture, ou un registre permettra le recueil des observations du public, et sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>  
Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification avec l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA).  
A l'issue de cette mise à disposition, le Président de Saint-Etienne Métropole en présentera le bilan devant le Conseil Métropolitain, qui en délibérera et adoptera, le cas échéant, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.  
1058664300

**ADJUDICATIONS IMMOBILIERES**

Maitre Olivier BOST  
Membre de la SELARL BOST-AVRIL  
Avocat au Barreau de Saint-Etienne  
15 rue Georges Teissier  
Tél : 04.77.21.31.93

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE**

Au plus offrant  
Et dernier enchérisseur  
**EN UN LOT**

SAINT-GALMIER (Loire)  
18/20 rue Maurice André et 19 rue Paul Doumer  
Un immeuble composé de trois appartements avec combles non aménagés d'un appartement en duplex, d'un jardin et d'une dépendance Un garage

Les biens sont loués  
Surface totale habitable : 233,79 m<sup>2</sup>

L'adjudication aura lieu :  
**LE VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018 A 13H00**  
par devant le Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne, siégeant à l'adite ville, Place du Palais de Justice  
**MISE A PRIX : 50.000 euros (Cinquante Mille Euros)**

NOTA : on ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de SAINT-ETIENNE.  
Pour les visites s'adresser à :  
La S.C.P. MATHIEU SALICRON MATHIEU GIRONDEL, Huisiers de justice à St Etienne au 04 77 32 35 27.  
Visites prévues le 26 octobre 2018.  
Fait et rédigé à Saint-Etienne le 11 septembre 2018 par l'avocat soussigné : Maître Olivier BOST, Membre de la SELARL BOST-AVRIL, Avocat au Barreau de Saint-Etienne.  
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne ou au cabinet de l'avocat du poursuivant.  
111872700

**VOTRE CONTACT**

**04 72 22 24 25**

**lpral@leprogres.fr**